

L'EXPRESS

DE DEUX-MONTAGNES

ÉTÉ 2021

Mot du maire	2
Actualités	3-7
Une ville animée	8
Festivités du 100 ^e	9-10
Une ville verte	11-13
Vivre en sécurité	14-15
Deux-Montagnes vous informe	16



Deux-Montagnes
1921-2021

MOT DU MAIRE



Chères citoyennes, chers citoyens,

Le 18 août prochain, Deux-Montagnes atteindra officiellement une étape charnière de son développement en soufflant 100 bougies. Moi qui suis Deux-Montagnais depuis toujours et qui suis profondément attaché à notre belle ville, je ressens une grande fierté de la voir se développer de manière responsable, au rythme des grandes tendances et des besoins exprimés par la population, tout en préservant son caractère unique.

Déjà à sa création, Deux-Montagnes attirait par ses parcs et ses espaces verts, par sa situation géographique enviable, ainsi que par la présence du train qui facilitait le transport des vacanciers venus profiter du lac des Deux Montagnes. Cent ans plus tard, Deux-Montagnes a toujours un grand pouvoir d'attractivité sur les familles. Plus encore, nous avons su miser sur ses nombreux attraits et en développer d'autres : de nouveaux parcs ont été aménagés ou revitalisés, dont certains sont sur le point de l'être; l'offre en loisirs est sans cesse bonifiée; la pérennité et la sécurité de nos infrastructures sont assurées grâce à une planification établie, basée sur les principes du développement durable; l'arrivée du REM viendra accroître considérablement une mobilité déjà attrayante. Et tout cela, sans hypothéquer l'avenir budgétaire de la Ville. Les pages de ce bulletin en témoignent : la Ville de Deux-Montagnes offre plus que jamais un milieu de vie dynamique et sécuritaire pour toutes les générations, un milieu riche en services de qualité où il fait réellement bon vivre!

Parce que 100 ans, ça se fête, trouvez également dans cette édition de L'Express quelques initiatives mises sur pieds afin de souligner collectivement cet événement important. Certes, le contexte actuel empêche la tenue d'événements à grands rassemblements, mais nous sommes convaincus que la programmation des semaines à venir saura cultiver notre sentiment d'appartenance à la communauté deux-montagnaise, nous faire découvrir davantage de pans de son histoire, nous divertir et embellir notre environnement.

Bonne lecture, et surtout, bon été à tous!

Denis Martin, maire





Manon Robitaille
District du Grand-Moulin
450 473-2796, poste 301



Erik Johnson
District du Lac
450 473-2796, poste 302



Micheline Groulx Stabile
District de l'Olympia
450 473-2796, poste 303



Frédéric Berthiaume
District de la Gare
450 473-2796, poste 304



Michel Mendes
District du Coteau
450 473-2796, poste 305



Margaret Lavallée
District du Golf
450 473-2796, poste 306

Projet du parc du Centenaire

À l'occasion de son centenaire, la Ville de Deux-Montagnes a souhaité vouloir donner un accès public supplémentaire à ses citoyens et aux gens de passage.

Le projet a été accepté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour un financement dans le cadre du programme d'aide financière de la Trame verte et bleue.

Ce projet est en phase avec le redéveloppement du TOD Grand-Moulin à Deux-Montagnes. Il consiste en l'aménagement d'un parc riverain dont l'objectif principal est d'offrir un accès public à l'eau (rivière des Mille Îles), avec des aménagements durables et divers éléments récréatifs et culturels qui favoriseront également un développement récréotouristique du secteur.

Les aménagements prévus comprendraient notamment des installations publiques (bancs, toilettes, stationnement éclairé, etc.). L'accès au site, au stationnement et aux toilettes ne serait pas tarifié afin d'en favoriser l'accessibilité.

Les aménagements récréatifs comprendraient principalement des accès à l'eau pour petites embarcations (kayak, planches, canots, etc.) par l'intermédiaire de quais et passerelles aménagés à cet effet. Ce quai s'intégrerait dans un projet piloté par le Parc de la Rivière-des-Milles-Îles avec plusieurs autres villes de la région.

Le projet a débuté cette année en vue d'être complété en 2022.

Principaux objectifs du projet

- Démocratiser l'accès à l'eau et à un espace vert.
- Favoriser la préservation d'un milieu naturel et d'un littoral.
- Faire connaître certains pans de l'histoire de Deux-Montagnes.
- Renforcer l'offre récréotouristique locale et régionale.
- Encourager la pratique d'activités extérieures.
- Connecter la piste cyclable Oka-Mont-St-Hilaire.
- Connecter une station du futur REM (Station Grand-Moulin).
- Connecter avec le projet de location d'embarcations du Parc de la Rivière-des-Milles-Îles.
- Connecter le refuge faunique du Parc de la Rivière-des-Milles-Îles.
- Créer un milieu de vie dynamique dans l'aire TOD Grand-Moulin.



Deux-Montagnes a son skatepark

Un skatepark en béton a fait son arrivée en juillet à Deux-Montagnes, au grand bonheur des amateurs de sports sur roues! Ce nouvel espace est situé au parc Olympia, près des jeux d'eau le long du chemin des Anciens.

Conçu pour les amateurs de planche à roulettes, de trottinette, de patin à roues alignées et de vélo de type BMX, de niveau débutant à intermédiaire, le skatepark permet également une belle expérience aux usagers de niveau avancé. Il est composé d'un quart de lune, d'un funbox (boîte avec dessus plat muni d'une rampe et d'un petit escalier), d'un grindbox (boîte avec dessus plat) et d'une rampe.

« Ce nouveau parc, particulièrement attendu des adolescents, vient bonifier notre offre d'activités récréatives et sportives à Deux-Montagnes. Les installations permettent à nos jeunes de pratiquer leur sport sur roues préféré dans un environnement sécuritaire, qui est aménagé de façon à ce qu'ils évoluent selon leur niveau respectif tout en s'amusant. » - Denis Martin, maire de Deux-Montagnes

Bien plus qu'un endroit où pratiquer les sports sur roues!

Plusieurs valeurs ludiques s'ajoutent à ce nouvel espace : il s'agit d'un lieu de rencontre et de socialisation où l'on développe son agilité, son sens de l'équilibre et sa coordination. Il amène également les jeunes à user de jugement et à évaluer les risques de leurs manoeuvres, selon leur niveau d'habileté.

Pour une pratique en toute sécurité

Bien entendu, la Ville de Deux-Montagnes précise qu'il est crucial que les usagers respectent leur niveau d'habileté et elle invite fortement chacun d'entre eux à porter les équipements de protection, tels que le casque, les genouillères, les coudières et les protège-mains. Quant aux installations du skatepark, les produits ont été conçus de manière à éviter toute blessure.



Mur antibruit : les travaux préparatoires à sa construction se poursuivent

Depuis plusieurs années, les autorités de la Ville de Deux-Montagnes ont entrepris des démarches auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) en vue de l'aménagement d'un mur antibruit le long de l'autoroute 640 Ouest. Il s'agit d'un projet hautement attendu des citoyens du secteur. Ayant obtenu l'autorisation préliminaire en 2021 d'aller de l'avant avec ce chantier d'envergure, différents travaux préparatoires nécessaires à la production des plans et devis ont été menés depuis, notamment une étude géotechnique pour laquelle des travaux de forage ont eu lieu, suivie de travaux d'arpentage le long de l'autoroute.

La rédaction des plans et devis a été confiée par appel d'offres à la firme Cima+. La solution retenue sera écologique (soit un mur végétal, soit en béton recyclé). Un protocole final sera signé avec le MTQ qui assurera 50 % des coûts prévus d'environ 6 700 000\$. L'adjudication du contrat de construction devrait se faire vers la fin de l'été.

Amélioration des infrastructures

Réfection de plusieurs rues dans le district du Coteau

Après la cure de rajeunissement qu'a connu le boulevard Deux-Montagnes à l'été 2020 (incluant la réfection de la piste cyclable), suivi des travaux de pavage sur les rues Blouin, Gagnier, Bellevue, Bromont, Kelly et Gamble plus tard à l'automne, la Ville a procédé cet été à la réfection d'une quinzaine de rues supplémentaires dans le secteur.

Outre l'amélioration de la chaussée, ces travaux consistaient à ajouter ou réparer les bordures de rue afin de faciliter le déneigement et le drainage.

Remise en état de nos rues

Depuis 2014, la Ville a procédé à la réfection de diverses rues et infrastructures, dont l'état dégradé de certaines imposait un rattrapage. Le boulevard des Promenades a d'abord été refait, suivi de la 20^e Avenue et du chemin d'Oka entre la 9^e Avenue et l'entrée Est de la Ville. Ce dernier chantier incluait également le remplacement des conduites d'eau et d'égouts ainsi que l'aménagement de traverses plus sécuritaires. Puis, plus récemment à l'été 2020, le boulevard Deux-Montagnes a été refait à son tour.

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre d'un plan établi qui prévoit la réfection de la voie publique.

Rues dont le pavage a été refait cet été :

- Helleur
- Mathys
- Docteur Letondal
- Raby
- Larouche
- J. Brunette
- Olympia
- Place Filiatrault
- Place du Coteau
- Bernard
- Lepage
- Beaudoin
- Kennedy
- Du Berger



Gestion des inondations

Des caissons de rétention pour réduire l'impact de la crue des eaux

Les inondations des printemps 2017 et 2019 ont permis d'identifier les zones de vulnérabilité sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes et plus particulièrement les municipalités baignées par le lac des Deux Montagnes.

Certains secteurs résidentiels de la Ville de Deux-Montagnes ont été durement affectés en 2017. Pendant plusieurs jours, les inondations du printemps 2017 ont menacé la sécurité des personnes, ont occasionné des dommages considérables aux biens et ont laissé des séquelles importantes au plan psychologique. C'est une superficie approximative de 28 hectares de la ville de Deux-Montagnes qui a été touchée par ces inondations. Pour éviter qu'un tel scénario se reproduise, la Ville, en consultant ses citoyens riverains, a retenu la solution de procéder à l'aménagement de tronçons de digue et le rehaussement de murets privés. L'élévation de ces ouvrages de protection est désormais de 25,71 m. Le seuil minimal d'inondation est de 23,5 m et le niveau maximal atteint a été de 24,74 m (2017).

Afin de contrer la problématique de l'écoulement de l'eau de pluie pendant la période de crue, les ingénieurs de la Ville de Deux-Montagnes ont également conçu un ouvrage de dérivation aménagé sur l'émissaire d'égout pluvial. L'ouvrage est muni de pompes, de clapet antiretour et de valve murale.

La dernière partie, qui reste à compléter, consiste à l'aménagement de caissons de rétention dans le secteur du parc Central. Les analyses et les études d'ingénierie sont en cours en vue de l'aménagement de ces caissons.

En regard de ces aménagements novateurs, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a choisi la Ville de Deux-Montagnes comme projet pilote en résilience face aux inondations.

La Ville tient à souligner le soutien des divers niveaux de gouvernement au projet, mais également celui des citoyens riverains qui ont contribué à la réussite du projet.



Nouveaux aménagements

Le parc Armitage fait bien des heureux!

Au cours de la dernière année, le parc Armitage a connu une véritable métamorphose, c'est le moins que l'on puisse dire! D'un espace vert aménagé de terrains de pétanques et de boulingrin, il est passé d'un parc incontournable proposant des attraits pour toutes les générations.

« Nous étions plus qu'impatients d'inaugurer ce parc intergénérationnel et la 3^e aire de jeux d'eau sur le territoire deux-montagnais. À voir les nombreuses familles y fouler le sol, nous sommes heureux de constater que le parc à la thématique nautique contribue déjà à améliorer l'environnement du quartier et la qualité de vie de tous nos citoyens. »

- Denis Martin, maire de Deux-Montagnes



À l'abordage, les enfants!

Avec ses jeux d'eau (en fonction depuis la fin du mois de mai dernier) et ses nouvelles aires de jeux pour enfants, dont une conçue pour les 2-5 ans et une autre pour les 6-12 ans, le parc Armitage permet aux familles de profiter pleinement du site et de partir à l'aventure grâce au magnifique navire ludique composé de bois (le premier installé au Québec!).

Plateaux sportifs et autres installations

Ce parc ne s'adresse pas qu'aux plus petits. En plus des terrains de pétanques et de boulingrin, le parc accueille maintenant un terrain de volleyball éclairé et une aire de repos avec toile d'ombrage et chaises longues.

Accès aux personnes à mobilité réduite

On retrouve également au parc Armitage un carrousel inclusif, conçu pour l'utilisation de tous, quelles que soient les habiletés de l'enfant. Le carrousel, assez grand pour accueillir plusieurs utilisateurs, aussi bien les enfants que les adultes, possède une assise et des poignées permettant une utilisation confortable et optimale du jeu. L'utilisation du carrousel permet d'entraîner le système vestibulaire, le sens de l'orientation et la perception spatiale.

LE PARC ARMITAGE EST SITUÉ À L'ENTRÉE DE LA VILLE, AU COIN DU CHEMIN D'OKA ET DE LA 26^E AVENUE.

Un espace vert nommé à la mémoire de Maud Haviernick

La tuerie de l'École polytechnique de Montréal, survenue le 6 décembre 1989, a coûté la vie de Maud Haviernick, fille très chère d'une citoyenne de Deux-Montagnes. La Ville de Deux-Montagnes a tenu à rendre hommage à Maud Haviernick, ainsi qu'à sa famille, en nommant un espace vert en sa mémoire.

Maud Haviernick détenait un diplôme en Design de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal. Elle terminait des études en Génie métallurgique à l'École Polytechnique, rendant possible son rêve de devenir ingénieure. Elle a été reçue membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec en avril 1990, à titre posthume. L'avenir de Maud Haviernick était rempli de possibilités.

« Par cet hommage, la Ville souhaite également rappeler la valeur qu'elle accorde au respect et condamner toutes les formes de violence à l'encontre des femmes. » - Denis Martin, maire de Deux-Montagnes

Les membres de la famille Haviernick sont heureux de pouvoir exercer en ce lieu leur devoir de mémoire au sein de leur proche communauté. « Moi, toutes les fois que je vais aller à Deux-Montagnes, je vais aller au Parc de ma tante Maud », a mentionné une jeune nièce de Maud n'ayant pas connu sa tante.

Situé en berge du lac des Deux Montagnes, au bout de la 26^e Avenue, l'aire de repos est aménagée de bancs et de tables à pique-nique. L'endroit apaisant constitue également un lieu de recueillement pour rendre hommage aux victimes de la tragédie de 1989.



Nouveau service numérique

Demandes de permis ou de certificats d'autorisation en ligne

Une nouvelle plateforme numérique, déployée en date du 17 mai dernier, permet maintenant aux Deux-Montagnais de faire une demande de permis ou de certificat d'autorisation en ligne.

Ce nouveau service numérique vient assurément simplifier le processus entourant leur obtention : il permet de compléter une demande en ligne, de suivre son traitement grâce à un numéro de demande attribué, de procéder au paiement en ligne par carte de crédit et de recevoir le permis ou le certificat d'autorisation par courriel, prêt pour impression.

Accédez à ce nouveau service via l'onglet « Services municipaux/Services aux citoyens » du site Web de la Ville : www.ville.deux-montagnes.qc.ca

Une douzaine de permis et de certificats d'autorisation peuvent dorénavant être délivrés via cette nouvelle plateforme :

- Abattage d'arbres
- Abri d'auto
- Cabanon/remise à jardin
- Certificat d'occupation commerciale
- Démolition
- Garage privé isolé
- Gazebo
- Permis d'arrosage
- Piscine creusée
- Piscine hors terre
- Spa/bain à remous (2000 litres ou moins)
- Usage additionnel dans une habitation résidentielle

Complexe aquatique Saint-Eustache

Accès complet au bain libre pour les Deux-Montagnais!

Dès septembre prochain, les citoyens de Deux-Montagnes bénéficieront d'un accès à l'ensemble des plages horaires du bain libre du Complexe aquatique Saint-Eustache, en plus de l'inscription aux activités organisées de natation aux mêmes tarifs que les Eustachois! C'est ce que prévoit une entente de partenariat de 5 ans conclue avec la Ville de Saint-Eustache.

« Nombreux sont les Deux-Montagnais qui demandaient l'accès à une piscine intérieure pour pratiquer la natation 12 mois par année. Nous sommes extrêmement heureux de répondre à ce besoin exprimé par la population, qui vient bonifier grandement notre offre d'activités aquatiques existantes. Par ce partenariat avec la Ville de Saint-Eustache, nous respectons un engagement pris et, avant tout, la capacité de payer des contribuables deux-montagnais. » - Denis Martin, maire de Deux-Montagnes

Procurez-vous la Carte piscine Deux-Montagnes

Pour être prêt à profiter des activités du Complexe aquatique en septembre, procurez-vous dès maintenant **SANS FRAIS** la Carte piscine Deux-Montagnes.

Pour l'obtenir, il suffit de vous présenter en personne avec votre Carte loisirs de Deux-Montagnes valide, durant les heures d'ouverture de l'un des trois points de service suivants :

- Complexe aquatique Saint-Eustache
(230, boulevard Arthur-Sauvé, Saint-Eustache)
- Bibliothèque municipale Guy-Bélisle
(12, chemin de la Grande-Côte, Saint-Eustache)
- Saint-Eustache Multiservice
(145, rue Saint-Louis, Saint-Eustache)

Pour plus d'informations, contactez le Service des loisirs et du développement communautaire au 450 473-2796, option 4.



LE COMPLEXE AQUATIQUE SAINT-EUSTACHE EST SITUÉ AU 230, BOULEVARD ARTHUR-SAUVÉ



Crédit photos : gracieuseté Ville de Saint-Eustache

Cours gratuits en plein air! Jusqu'au 28 août au parc Armitage

Puisque nous étions dans l'impossibilité de proposer une session de cours organisés dans leur formule habituelle, en raison des mesures sanitaires imposées, la Ville est heureuse d'offrir aux Deux-Montagnais une programmation GRATUITE d'activités sportives et de bien-être au parc Armitage (coin chemin d'Oka et 26^e Avenue), et ce, tout au long de l'été! Voilà une belle façon de garder le rythme, de prendre l'air et de sociabiliser en toute sécurité.

Capacité d'accueil pour chaque cours : 50 personnes.
Aucune réservation. Activité annulée en cas de pluie.

LUNDI AM Méditation adultes 9 h 30 à 10 h 30	MERCREDI AM Yoga 50 ans et + 9 h 30 à 10 h 30
LUNDI PM Yoga adultes 18 h 30 à 19 h 30	MERCREDI PM Zumba Fitness pour tous 18 h 30 à 19 h 30
MARDI Yoga parents-enfants 18 h 30 à 19 h 30	
JEUDI Cardio boxing 18 h 30 à 19 h 30	SAMEDI Tai chi adultes 9 h 30 à 10 h 30
VENDREDI Musique et jeu libre *pour le prêt de jeux, la Carte loisirs sera demandée. 18 h 30 à 19 h 30	DIMANCHE Zumba Gold 9 h 30 à 10 h 30

Piscine publique extérieure Une oeuvre colorée ajoute de la bonne humeur à la pataugeoire

Aux abords de la pataugeoire cet été, les petits remarqueront de jolies fleurs colorées aux émotions variées, qui semblent flotter à la surface de l'eau. Réalisée à l'occasion du 100^e anniversaire de la Ville, l'oeuvre de l'artiste Maxilie Martel vient égayer l'endroit déjà débordant de vie lorsque l'été bat son plein. De manière ludique, elle intègre les thématiques liées aux émotions, à l'enfance, au monde aquatique et à la saison estivale.



En plus de la pataugeoire, la piscine publique extérieure permet de profiter d'un grand bassin avec une section profonde et une autre peu profonde, d'une section réservée au tremplin et à la glissade, de tables pour pique-niquer, de chaises et de parasols.

À savoir

- La piscine municipale est ouverte tous les jours (à moins d'orages), jusqu'à la mi-août.
- En raison de la COVID-19, l'accès à la piscine est réservé aux résidents de Deux-Montagnes seulement, sur présentation de la Carte loisirs.
- Le port du casque de bain est OBLIGATOIRE pour tous. Aucune vente sur place.
- Pour consulter l'ensemble de la réglementation : www.ville.deux-montagnes.qc.ca/piscine

Horaire

- Pataugeoire : 12 h à 18 h 30
- Pour tous : 13 h à 18 h ET 18 h 30 à 19 h 50
- Adultes seulement : 12 h à 13 h ET 18 h à 18 h 30
- À NOTER : La plage horaire de 13 h à 15 h, du lundi au vendredi, est réservée uniquement aux enfants du camp de jour de la Ville.

Profitez de ces installations!
C'est GRATUIT pour les citoyens sur présentation de la Carte loisirs.

La piscine publique extérieure est située au parc Central, 108, 13^e Avenue (au sud du chemin d'Oka)

Bonne nouvelle pour les amateurs de pickleball

Deux de nos terrains de tennis sont maintenant lignés pour y pratiquer également le pickleball, ce sport de raquette, entre tennis, badminton et ping-pong!

Précisons que l'accès aux quatre terrains de tennis, situés au parc Olympia (1005, rue Guy), est gratuit et qu'il n'y a aucune réservation. La priorité est toutefois donnée aux cours et ligue de tennis de la Ville.



Jusqu'à la mi-octobre, profitez-en tous les jours jusqu'à 23 h!

Ne manquez pas le **spectacle déambulatoire** du 100^e le 18 août en soirée

Les rues de Deux-Montagnes se transformeront en scène le soir du 18 août lorsque le trio musical *Les fils du Diable* déambulera entre 18 h et 21 h. Violons, accordéons et percussions viendront marquer le 100^e anniversaire de notre belle ville! Laissez-vous emporter par l'énergie de leur performance et le rythme de leur fusion musicale traditionnelle/populaire québécoise. Sortez dans votre cour avant et faites la fête avec nous!

Restez à l'affût et visitez notre site Web pour plus de détails!



Ligne du temps 100 ans d'histoire en images!

Pour pouvoir célébrer la richesse de l'histoire de Deux-Montagnes, il importe de la connaître. Vous êtes invités à parcourir sur le site Web de la Ville, section *Festivités du 100^e*, une ligne du temps qui propose de courtes capsules sur l'histoire administrative du territoire, sur certains personnages notables et sur des événements marquants du développement de la Ville.



À surveiller Animations surprises dans les parcs!

Cet été, vous rencontrerez peut-être des personnages étranges, des animaux exotiques ou encore des musiciens ambulants dans votre parc de quartier préféré. Dans le cadre du 100^e anniversaire de Deux-Montagnes, des spectacles impromptus et des animations surprises ont été planifiés pour vous surprendre, toujours dans le respect des normes sanitaires.



Bibliothèque : En août, en échange d'un don monétaire, **annulez vos frais de retard**

Dans le cadre du 100^e anniversaire de la Ville, en échange d'un don à la discrétion de l'abonné durant le mois d'août, la bibliothèque offre une amnistie aux abonnés qui ont cumulé des frais de retard. La somme recueillie sera remise à l'organisme Dépannage Saint-Agapit, qui vient en aide aux personnes défavorisées.



Tracés de voyage : une **exposition extérieure** en réalité augmentée

Du début du mois d'août à la fin septembre, venez admirer l'exposition *Tracés de voyage*, un tour du monde en 22 sérigraphies numériques tirées du livre éponyme d'Ugo Monticone. Grâce à la réalité augmentée, vous pourrez voir les oeuvres s'animer et vous imprégner de leur univers sonore.

Prenez part à cette expérience multisensorielle devant la bibliothèque de Deux-Montagnes. Les oeuvres seront installées dans trois pavillons Bloom (<https://www.boume.ca/pavillonsbloom>) permettant cette exposition en plein air.

N'oubliez pas votre appareil mobile et vos écouteurs, pour une expérience encore plus enlevante!



Une magnifique **oeuvre murale** parmi les legs du 100^e!

La quiétude du parc Gault-Gillespie est maintenant mise en valeur par une oeuvre murale aux abords du lac des Deux Montagnes. Les amateurs de ce havre de paix peuvent admirer le travail de l'artiste Charlem Lepeintre, dont l'oeuvre représente la place qu'occupe l'environnement au sein de la Ville de Deux-Montagnes en mettant de l'avant des éléments de la nature liés par un courant d'eau.



L'arbre à souvenance

**Du 7 août au 7 septembre,
explorez un sentier
ludique en famille!**

Dans toutes les forêts du Québec se trouve un arbre à souvenance. Un arbre dont les racines puisent dans les mots de nos ancêtres. C'est l'endroit où sont accumulés tous les souvenirs du Québec.

Cependant, depuis l'arrivée des technologies, l'arbre à souvenance est complètement dérégulé. Les paroles de chansons, les expressions et les mots de son répertoire sont tout mélangés. Si l'arbre n'est pas rétabli dans ses fonctions, nous n'arriverons plus à communiquer entre nous et notre langue pourrait s'éteindre définitivement. Serez-vous en mesure de compléter les défis sur votre chemin pour rétablir l'ordre naturel?

Du 7 août au 7 septembre, découvrez les sentiers du Boisé Roger-Lemoine sous un nouvel angle alors que la réserve naturelle sera le théâtre d'un parcours ludique constitué d'énigmes et de mini-jeux. Pour participer à cette activité, il suffit de se présenter au point de départ et de scanner le code QR apparaissant sur les panneaux.

DÉPART

Boisé Roger-Lemoine, boulevard Deux-Montagnes face à la gare

DURÉE

Parcours à la marche d'une durée d'environ 1h

REQUIS POUR L'ACTIVITÉ

Une balle de tennis et
une cuillère de bois



L'ARBRE À SOUVENANCE

Lutte contre les changements climatiques

La Ville de Deux-Montagnes adhère à la déclaration d'engagement « Unis pour le climat »

En mai dernier, Deux-Montagnes s'est engagée à faire de la lutte contre les changements climatiques une priorité, en adhérant à la déclaration d'engagement « Unis pour le climat », initiée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Déclaration d'engagement « Unis pour le climat »

La déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. Elle permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population, à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. La déclaration rappelle également que si nous faisons tous partie du problème, nous faisons aussi tous partie de la solution, gouvernements, comme citoyennes et citoyens.

Voici quelques exemples concrets d'engagement pris par la Ville pour lutter contre les changements climatiques :

- Adoption d'une politique de l'arbre (encadrant plus sévèrement les abattages).
- Plantation de centaines d'arbres.
- Modifications aux édifices municipaux pour les rendre moins énergivores.
- Changement au système de réfrigération à l'aréna pour un système plus écologique.
- Remplacement de véhicules municipaux par des voitures électriques.
- Acquisition de propriétés pour créer de nouveaux espaces verts.
- Changement des infrastructures pour éliminer les surverses.
- Aménagement de modules de jeux en bois.
- Etc.

« On ne peut fermer les yeux sur l'urgence climatique. Comme municipalité, nous avons le devoir de prendre des décisions qui réduiront notre empreinte écologique sur le territoire, et ce, à travers différentes sphères, comme les infrastructures, nos outils d'urbanisme, la mobilité, pour ne nommer que celles-là. Par cette adhésion à la déclaration d'engagement « Unis pour le climat », nous assumons nos responsabilités et exprimons notre volonté d'agir avec exemplarité afin de générer des effets mesurables et positifs sur le climat aujourd'hui et pour les générations futures. »

Denis Martin, maire de Deux-Montagnes

Véhicules municipaux : la Ville poursuit son virage électrique

Dans son plan de lutte contre les changements climatiques, la Ville s'est doté d'un plan de remplacement graduel de sa flotte de véhicule à essence pour des véhicules électriques, à raison d'une voiture par année d'ici 2023.

À l'heure actuelle, déjà cinq voitures zéro émission sont utilisées comme premier véhicule par les Services des travaux publics, du génie, de l'urbanisme et environnement ainsi que par l'équipe de prévention du Service incendie.



Attention à ce que l'on jette dans les toilettes!

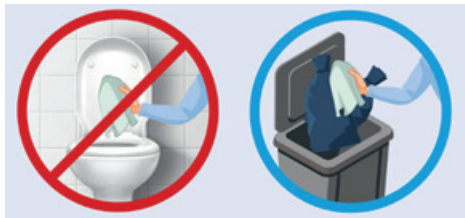
Grâce à de petits gestes simples, chacun peut contribuer à préserver l'environnement, sécuriser le travail du personnel chargé de l'entretien des pompes et du fonctionnement de la station d'épuration et maîtriser les coûts de traitement et de dépollution des eaux usées.

Les égouts ne sont pas des poubelles.

Il est à éviter d'y verser :

- des produits chimiques ou toxiques, comme des médicaments (rapportez-les à votre pharmacien);
- des huiles et matières grasses, comme l'huile de friture. Elles bouchent les conduits en plus de générer de mauvaises odeurs;
- des objets solides, comme des mégots de cigarettes, des serviettes hygiéniques, des lingettes nettoyantes, etc.

Ces produits bouchent les canalisations en plus d'abîmer les pompes. Ils sont à l'origine de la pollution du milieu naturel ou de la remontée d'eaux usées dans les maisons.



Identifier et limiter l'herbe à poux

L'herbe à poux, sans danger au toucher, cause plutôt des symptômes désagréables comme l'irritation du nez et des yeux, la congestion des sinus, la toux, etc. Son pollen affecte plus de 17 % de la population.

Trucs pour enrayer ou diminuer l'envahissement de cette plante

- Arracher manuellement la plante avant sa floraison (au mois de mai);
- Semer des plantes vivaces compétitives adaptées au milieu, comme de la graminée ou une plante vivace couvre-sol;
- Regarnir les endroits clairsemés dans la pelouse;
- Ébouillanter les jeunes plantules en bordure des trottoirs ou du stationnement.



Herbe à poux



Herbe à puces

Attention de ne pas confondre l'herbe à poux avec l'herbe à puce, qui elle, provoque des réactions cutanées!

Protégeons les monarques!

Plusieurs populations de pollinisateurs sont menacées et en déclin dû à la destruction de leurs habitats et à l'utilisation des pesticides. C'est la raison pour laquelle vous pourrez voir de l'asclépiade pousser dans plusieurs îlots de la Ville, cette plante essentielle à la survie des monarques!

Cette plante, qui a parfois l'apparence d'une mauvaise herbe, peut se planter en pots que vous trouverez à la pépinière. Il est aussi possible de planter directement les semences dans le sol. Dans les deux cas, suivez les directives de plantation afin que la plante pousse avec succès.

Le saviez-vous?

Plusieurs insectes se nourrissent, à un stade ou à un autre, exclusivement des asclépiades. C'est le cas de la chenille du monarque. Les adultes doivent pondre leurs oeufs directement sur ces plantes, afin de procurer aux jeunes chenilles la nourriture qui leur est essentielle. C'est pour cette raison que la survie du papillon monarque est intimement liée aux asclépiades.



Arrosage des pelouses

Connaissez-vous la réglementation en vigueur à Deux-Montagnes concernant l'arrosage?

S'il ne pleut pas, il est permis d'utiliser l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour arroser une pelouse à l'aide d'un gicleur opéré mécaniquement ou d'arroser manuellement pour une période ne dépassant pas 60 minutes, **entre 20 h et 23 h, les lundis et les jeudis seulement.**

Vous avez une nouvelle pelouse?

Obtenez un permis du Service de l'urbanisme pour pouvoir l'arroser 15 journées consécutives, entre 20 h et minuit, et ce pour une période ne dépassant pas 120 minutes.

Pour plus d'information à ce sujet, communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450 473-2796, option 3, ou écrivez à urbanisme@ville.deux-montagnes.qc.ca



Le cèdre, ça se recycle!

Grâce à une entente entre la Ville et l'entreprise Arbressence, vos retailles de cèdres peuvent être ramassées gratuitement à votre domicile. Ce producteur en fait la transformation en huile essentielle et autres produits à base de cèdre.

Comment se prévaloir de ce service de ramassage gratuit?

Une fois la taille de vos cèdres effectuée, communiquez rapidement avec Arbressence afin d'assurer la fraîcheur maximale des retailles à ramasser. Les retailles et branches de moins de deux pouces et demi (2 ½ po) de diamètre peuvent être amassées en un tas facilement accessible à une remorque, sur une longueur maximale de trois pieds. Le tout doit comporter un maximum de 30 % de branches.

Le service de récupération de cèdre est une façon simple de participer au développement durable.



Pour prendre rendez-vous : arbressence.ca
450 434-7512

Toilettes écologiques

En juillet, la Ville a procédé à l'installation de deux toilettes écologiques (elles n'utilisent pas d'eau!) : une au parc Louis-Warren et l'autre au parc Mikaël Kingsbury.

Ce type de toilette, d'abord implanté en Europe, repose sur des principes de développement durable, en plus d'être esthétique avec leur revêtement extérieur en bois. Les odeurs et les liquides sont éliminés par la cheminée et le composteur intégrés, lesquels sont activés par la chaleur du soleil. Il s'agit d'une avancée par rapport aux toilettes portatives habituelles!





Service de police

En toute sécurité à vélo

Que ce soit en vélo, à pieds ou en voiture, il y a plusieurs règles de sécurité à suivre. Dans les dernières années, le Code de la sécurité routière du Québec a été modifié afin de rendre plus sécuritaires les déplacements à vélo.

Ce que vous devez savoir

- Lorsque vous circulez à la noirceur, il est maintenant obligatoire que votre vélo soit muni à l'avant d'un phare ou d'un feu blanc, qui peut être clignotant, et à l'arrière, d'un feu rouge, qui peut aussi être clignotant. En tout temps, votre vélo doit être équipé d'un minimum de six (6) réflecteurs et d'un frein.
- Respectez les panneaux et les feux de circulation en tout temps, même lors d'un virage à droite, au feu rouge.
- À un feu pour piéton, immobilisez-vous et accordez la priorité aux piétons. Circulez à une vitesse raisonnable et prudente.
- Roulez en ligne droite.
- S'il y a plus d'une voie, roulez dans celle de droite.
- Avant de changer de voie, signalez votre intention et faites la manoeuvre après avoir vérifié qu'il n'y a aucun danger.
- Il est possible de circuler sur l'accotement, dans le même sens que la circulation, à moins que la circulation à contresens soit autorisée ou en cas de nécessité.

En circulant à vélo il est interdit de...

- porter un ou des écouteurs;
- consommer des boissons alcoolisées ou des drogues;
- manipuler un appareil électronique portatif, à moins que l'ensemble des conditions suivantes soient respectées :
 - l'information est utile à la conduite ou est liée au fonctionnement des équipements usuels de la bicyclette;
 - l'écran est intégré à la bicyclette ou est installé sur un support fixe;
 - l'écran est positionné et conçu de façon à ce que vous puissiez le faire fonctionner et le consulter aisément.



Québec

Pour tout savoir sur la sécurité à vélo et sur l'application du Code de la sécurité routière du Québec, consultez le « Guide de sécurité à vélo » produit par la Société de l'assurance automobile du Québec <https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/guidesecurite-velo.pdf>

Ralentissez
pour
ma sécurité

Vitesse dans les rues : ralentir pour prévenir le pire

Au nom de tous nos concitoyens,
jeunes et moins jeunes,
merci de respecter la limite permise!

Saviez-vous que la probabilité de décès d'un piéton heurté par un automobiliste est de 70 % s'il roule à 50 km/h et que les risques baissent à 10 % si l'automobiliste roule à 30 km/h?

Cette statistique de la Société de l'assurance automobile du Québec rappelle que la collaboration de tous les automobilistes est importante, non pas pour éviter une contravention, mais bien pour éviter le pire.

Afin de nous aider collectivement à prendre conscience de notre vitesse, la Ville a procédé à l'achat de 24 bollards qui invitent les automobilistes à ralentir. D'ailleurs, précisons que la limite permise est de 30 km/h dans l'ensemble des rues résidentielles à Deux-Montagnes. L'installation de ces bollards sera complétée au courant de l'été près des parcs et sur les rues résidentielles dont une problématique de vitesse a été identifiée. Ces outils de sensibilisation s'ajoutent aux afficheurs de vitesse déjà en fonction (dont deux nouveaux) à différents endroits stratégiques à travers la Ville.



Service de sécurité incendie



Nouvelle structure pour le Service de sécurité incendie intermunicipal Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Le 24 février dernier, la Ville de Deux-Montagnes signait une première convention collective de ses pompiers encadrant la nouvelle structure à temps plein du Service de sécurité incendie intermunicipal Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

La restructuration du Service de sécurité incendie fait en sorte que des pompiers sont maintenant en caserne 24 h sur 24, 7 jours sur 7. Ces modifications à la structure du service permettent à la Ville d'être alignée aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC. Par la Loi sur la sécurité incendie, la Ville a l'obligation de respecter cet outil de gestion des risques d'incendie et de prise de décision, dont l'objectif ultime est d'améliorer l'efficacité des services incendie et d'offrir à la population une couverture de protection optimale.

« C'est une bonne nouvelle pour nos citoyens. Les modifications apportées à notre équipe vont nous permettre d'améliorer la rapidité d'intervention des pompiers, en plus de favoriser l'atteinte des objectifs du schéma de couverture de risques », a souligné le maire de Deux-Montagnes, Denis Martin.



Photo : À l'arrière, de gauche à droite : M. Stéphane Laurin, chef de division du Service incendie et M. Norbert Vendette, directeur du Service incendie. À l'avant, de gauche à droite : M. Jean-Luc Martin, vice-président du syndicat des pompiers du Québec (SPQ) section locale Deux-Montagnes, M. Bradley Mills, président SPQ section locale Deux-Montagnes, M. Denis Martin, maire de la Ville de Deux-Montagnes et M. Benoit Ferland, directeur général de la Ville de Deux-Montagnes.

Gare au risque d'incendie dans vos plates-bandes!

Mégots de cigarettes

Un incendie est si vite arrivé! Le Service de sécurité incendie profite de l'été pour rappeler aux Deux-Montagnais de faire preuve de vigilance : on ne doit jamais jeter de mégots de cigarettes dans un pot de fleurs, un jardin ou une plate-bande.

Plusieurs terreaux sont enrichis d'engrais chimiques ou d'autres substances combustibles. Sachant qu'un mégot de cigarette peut se consumer durant plus de trois heures, vous pourriez facilement déclencher un incendie.

À retenir :

- Éteignez toujours vos mégots dans un cendrier ou dans un contenant non combustible (une boîte de conserve, par exemple) rempli de sable ou d'eau.
- Placez le cendrier sur une surface stable, loin de tout objet inflammable.
- Assurez-vous que tous les mégots sont bien éteints avant de vider le cendrier.





États financiers 2020

La Ville en très bonne santé financière malgré la pandémie

En plus d'être le reflet d'une excellente gestion des fonds publics, les résultats financiers de 2020 déposés le 10 juin en séance du conseil municipal, confirment la forte capacité de la Ville à se développer de façon responsable, tout en offrant des services diversifiés et de qualité aux Deux-Montagnais.

« Notre performance financière démontre encore une fois la rigueur dans la gestion des élus municipaux des deniers publics deux-montagnais. Le directeur général et la trésorière de la municipalité jouent aussi un rôle de premier plan dans l'atteinte des objectifs organisationnels et financiers. Je tiens à les remercier tout particulièrement. Cette bonne gestion des finances permet de réinvestir dans les infrastructures et les services aux citoyens. De nombreuses rues ont été refaites et un nouveau parc a été aménagé, sans hypothéquer l'avenir budgétaire de la Ville », a tenu à souligner le maire Martin.

Un bilan plus que positif

- La Ville a conclu l'année 2020 avec un excédent de fonctionnement de 1,4M\$ (ce qui représente 4.9 % du budget original). Ce surplus s'explique en grande partie par la réception d'une subvention provinciale pour la COVID de 1,3M\$ et d'une diminution de 200 000 \$ des dépenses et autres éléments fiscaux.
- Parmi les investissements faits en 2020, qui s'élèvent à 8,8M\$, plus de 4,5M\$ ont été consacrés aux infrastructures urbaines (digue permanente, réseau d'égouts et d'aqueduc, parc Armitage). Soulignons que la subvention fédérale/provinciale comptabilisée par la Ville pour la digue permanente couvre environ 80 % du coût de celle-ci.

NOUVEAU

Guide du citoyen Une nouvelle référence pour la population deux-montagnaise!

C'est avec fierté que nous rendons accessible un tout nouveau Guide du citoyen, spécialement conçu pour souhaiter la bienvenue aux propriétaires nouvellement emménagés à Deux-Montagnes. Véritable outil de référence pour en connaître davantage sur la Ville, nous sommes convaincus que les informations utiles qu'il regroupe sauront répondre aux questions, même des résidents de longue date!

Consultez-le
en ligne, sous
l'onglet
« Nouveaux
résidents » et
découvrez
(ou redécouvrez !)
le milieu de vie
exceptionnel
qu'offre
Deux-Montagnes!



Compte de taxes en ligne : inscrivez-vous!

Vous souhaitez recevoir votre compte de taxes de façon électronique et le consulter en ligne en tout temps? En ayant en mains votre dernier compte de taxes reçu en version imprimée, rendez-vous sur le site Web de la Ville (www.ville.deux-montagnes.qc.ca/taxes) pour accéder au portail et y créer votre compte d'utilisateur. **Renoncer à la version imprimée, c'est un geste simple et concret pour protéger l'environnement!**



CETTE PUBLICATION EST PRODUITE PAR :

Le Service des communications
803, chemin d'Oka,
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

TELÉPHONE : 450 473-2796

WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA

DÉPÔT LÉGAL :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

CONCEPTION GRAPHIQUE : Clic Image

IMPRESSION : ZCommunications

TIRAGE : 8,000 EXEMPLAIRES

POUR NE RIEN MANQUER DE L'ACTUALITÉ DE LA VILLE



Visitez notre site Web www.ville.deux-montagnes.qc.ca



Suivez-nous sur Facebook



Assurez-vous d'être inscrit au **Système Automatisé de Messages (SAM)** ET que vos coordonnées soient à jour.



Inscrivez-vous à l'Infolettre de la Ville www.ville.deux-montagnes.qc.ca/infolettre/